



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du dimanche 6 janvier 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Ruremonde, ce 10 décembre. — Extrait d'une lettre du général la Morliere au général Miranda.

« Je rentre dans les murs de Ruremonde, & vos ordres ont été exécutés au-delà de vos espérances. Je vous remercie de m'avoir chargé d'une expédition hardie, qui exigeoit autant d'activité que de prudence. Vous m'avez accordé huit jours ; j'en avois demandé dix, je l'ai terminé en cinq. — Tous mes cantonnemens étoient rapprochés pour ménager mes forces ; apprenant que l'ennemi n'étoit qu'à Wesel, je me suis déployé le lendemain sur plusieurs points dans les trois pays de la Gueldre prussienne, principauté de Meurs & duché de Clèves ; par-tout on voyoit des armées françaises, & j'ai eu des députations de toutes les villes, même de plusieurs au-delà du Rhin ; je n'ai pas hésité de former le projet d'aller à Clèves ; j'ai envoyé le 17, cent cinquante hommes à Cooch ; ce détachement s'étoit emparé de tous les bateaux,

ne voulant point violer le territoire hollandais, je devois passer à Wesel pour revenir à Ruremonde ; mais le débordement a mis obstacle à ce plan ; j'ai eu un détachement de quarante chasseurs à cheval du cinquième régiment, commandé par d'Epinau, officier très-intelligent, qui a passé trois jours à une petite lieue de Wesel, & qui a poussé des patrouilles plusieurs fois à la portée du fusil des sentinelles ; ce poste a été la sûreté de mes opérations. Vous m'avez aussi, général, ordonné d'imposer des contributions légères ; elles paroîtront peut-être exorbitantes, mais d'après la connoissance des lieux, je les crois très-modérées, & l'on s'attendoit, je le présume, à payer d'avantage. J'ai demandé à la Gueldre prussienne 200,000 florins ; à la principauté de Meurs 100,000 ; à la ville de Orfeld 200,000 ; à Rosterca mp 80,000. La principauté de Meurs doit fournir en outre une certaine quantité de pièces de drap & de toile. J'ai eu treize étages. Ils se louent beaucoup de nos procédés, & je vous réponds, général, qu'ils ne resteront pas au milieu de nous ; j'ai eu peu d'ar-

gent comptant. La ville de Orfeld m'a donné une partie de sa contribution en bonnes lettres de change sur la Hollande ; la somme total de ce qu'elle a apporté, montera en numéraire à 50,000 florins. Les administrateurs & les principaux habitans ont signé dans chaque ville imposée, une soumission de payer la somme demandée ; je vais en joindre une à ma lettre, qui vous fera connoître la forme des autres. Vous observerez que j'ai reçu des lettres de félicitation de tous les côtés, & que l'esprit des habitans, las de plier sous le joug du despotisme sembloit se dilater à la vue des défenseurs de la liberté & de l'égalité, d'autant plus que ma troupe s'est conduite avec la plus exacte discipline, & que j'ai fait un grand exemple sur la place de Guel-dre, en présence de toute la ville, sur un seul homme qui s'étoit écarté de nos principes de loyauté & de confiance que la troupe que je commande m'a toujours témoignée. Lamor-lière finit cette lettre par un éloge du civisme & des talens militaires des officiers & soldats.»

De Francfort, ce 24 décembre. Tous les officiers & commissaires attachés à l'état-major, faits prisonniers le 2 de ce mois, ont été mis en liberté, & une partie a déjà passé par cette ville, à l'exception de ceux que le landgrave de Hesse-Cassel a fait conduire comme prisonniers d'état dans la forteresse de Ziegenhayn, lorsqu'il a appris l'arrestation des députés de Francfort à Paris. Toutes les représentations de notre ville à ce sujet ont été inutiles. Ces prisonniers sont logés au château, & traités au mieux.

De Bienne, ce 15 décembre. « Lundi dernier le prince partit de cette ville, pour aller on ne fait où, ni pour combien de temps. Les nouvelles de l'évêché, ses revenus interceptés, le mécontentement des Biennois sur son séjour, la peur enfin, peuvent l'avoir décidé à prendre ce parti extrême. »

« Il va s'opérer de grands changemens parmi

21

nous. Des hommes en place se hâtent de se défaire de leurs emplois ; on se prépare à instruire & à guider le peuple. Vous pouvez sous peu vous attendre à des nouvelles importantes.»

« Les évènements se sont tellement pressés depuis le départ du prince, que je n'ai pu vous écrire. Le 5, il se forma une société patriotique à Villeret, pour sauver la patrie. On fit imprimer un mémoire, contenant la situation actuelle de notre pays, & sur-tout ses sujets de plainte. Le mémoire arriva enfin le 10, dans la nuit. Le 11, de grand matin, société patriotique à Villeret. On y arrêta d'envoyer des députés dans les communes. Ils y portent le mémoire & des instructions. Le 14, grande société patriotique de l'Erguël à Courtelary. On y reçut les rapports des députés. Toutes les communes, excepté une, ont adhéré, avec plus ou moins de vivacité & de plaisir, à la convocation de l'assemblée du pays, où le peuple sera légalement représenté. »

« La grande majorité des citoyens est entièrement décidée à se constituer provisoirement en République. Tous les pouvoirs sont déjà destitués par le fait. La plus parfaite tranquillité, le plus grand ordre règnent. Ce peuple est admirable. Aucune violence n'a encore signalé le passage orageux dans lequel nous sommes. On feroit tenté de ne rien créer & d'abandonner cet excellent peuple à lui-même. Lundi 17, se rassemble la première assemblée de la nation dans notre temple. La République de Bienne nous a envoyé une députation fraternelle. Elle veut traiter avec nous. »

F R A N C E.

Paris. Nous avons rapporté hier que l'on avoit enlevé la bibliothèque de Louis XVI, de sa femme & de sa sœur. On annonce qu'on vendra les doubles, & que les éditions qui manquent à la bibliothèque nationale y seront déposées. Nos lecteurs se rappelleront que l'argenterie & tous les bijoux qui se sont trouvés au château des Tuileries on

3)
été portés à l'hôtel des monnoies. Ne peut-on pas faire la question pourquoi dispose-t-on ainsi des effets mobiliers des prisonniers sans leur participation? Sont-ils coupables, ce qui n'est pas encore jugé, la confiscation n'ayant plus lieu en France; quand même il interviendrait un jugement de condamnation, le mobilier appartiendrait aux deux infortunés enfans qu'ils laisseront, & vraisemblablement ce seroit leur seule ressource, car il ne faut pas croire qu'aucun des domaines donnés au père par la convention, retournât aux enfans. Si les prisonniers trouvent grace de leur vie aux yeux de la nation, quelle raison employera-t-on pour les priver de ce mobilier qui leur appartenait bien légitimement? on n'osera sûrement pas faire revivre la proposition atroce qu'on faisoit aux héritiers des massacrés du 2 septembre: *Qui confisque le corps, confisque les biens.* Or, le peuple a tué votre parent, donc ses biens appartiennent à la nation. La loi du premier juin 1791, en remettant à Louis tous les meubles faisant partie du Garde-Meubles, les lui laisse à sa disposition, & il n'est pas probable que la nation veuille jamais le dépouiller, lui ou ses héritiers, d'objets qui lui appartiennent.

§. La loi qui constate l'état civil des citoyens ne pourra jamais s'exécuter à Paris, si l'on veut exiger de ses habitans, que tous les actes de mariage, décès & naissance soient portés à l'hôtel de la commune, comme point central; il y a tel faubourg de Paris qui est éloigné de près de deux lieues, & quand il faudra traîner à la ville des témoins, jamais on ne pourra expédier dans le jour tous ceux qui s'y rendront, en supposant que tous soient exacts à s'y rendre. Les états des mortalités, naissances & mariages qu'on donne chaque année dans cette capitale, portent les naissances à 20 mille environ, les décès à 25 mille, y compris les enfans-trouvés, les mariages à 5 mille; voilà donc 50 mille actes à recevoir par an à la commune, environ 110 par jour, de tous

les points de la capitale. Subdivisez tant que vous voudrez les bureaux, il est impossible qu'on expédie 110 personnes, ayant chacune deux témoins, dans le même local, sans en forcer une très-grande partie à attendre peut-être une journée entière; & si une fois on impatiente le public, jamais on ne le ramènera. N'auroit-il pas été plus simple d'ordonner que ces actes intéressans seroient portés dans les sections, ce qui établirait 48 bureaux dans la capitale, qui seroient à portée de tous les citoyens, qui ne les déplaceroient pas plus qu'auparavant, & tiendroient lieu des paroisses qui se chargeoient de cet important service de l'ordre public.

§. Chambon maire de Paris, vient de faire faire une proclamation, par laquelle il traite de mauvais citoyens tous ceux qui ne prendront pas d'ici au premier février, les billets de secours; il les taxe de conspirateurs. Cela ne ramènera pas la confiance perdue. Un moyen plus simple l'auroit rétablie, c'eût été d'ordonner aux boulangers de les prendre & de les admettre privativement à tous autres citoyens au remboursement; mais tant que les boulangers, les facteurs & les factrices de la halle les refuseront, on ne viendra jamais à bout de les faire recevoir dans la circulation; aussi, le maître a-t-il été autorisé à se retirer pardevant la convention, pour obtenir une augmentation de sommes pour le remboursement des boulangers.

§. Tous les danseurs & danseuses des théâtres voyant leurs talens abandonnés, veulent les porter en pays étrangers; ils demandent des passe-ports. Comme ils pourroient se glisser parmi eux des mécontents de la révolution, un membre de la commune vouloit qu'on exigeât de ceux qui voudroient s'expatrier, un acte de leur métier, en dansant devant le conseil-général; mais on a craint de déranger la gravité des magistrats. On a décrété qu'on n'accorderoit de passe-port qu'à ceux qui exerçoient ce talent avant la révolution.

CONVENTION NATIONALE. Présidence du citoyen Treilhard.

Séance extraordinaire du vendredi 4 janvier.

Une députation de la ville de Metz vient se plaindre de Rolland & de Pache, & demande le renouvellement des bureaux de tout le ministère. Renvoyé au comité.

Une députation de Tournai dénonce que les administrateurs du Tournaisis improuvent les décrets de la convention.

Le citoyen Hodieu, lieutenant au premier régiment d'infanterie, à la tête de trente hommes, apprend que trente hussards Autrichiens sont dans le village d'Erni, près Condé; après avoir traversé de larges ruisseaux sur des planches de six pouces, il surprend la vedette ennemie, endormie sur son cheval, l'étrangle, trouve les trente hussards dans une chambre, en tue quinze, fait trois prisonniers, prend dix-huit chevaux, dix-huit fusils, dix-huit paires de pistolets & dix-huit sabres, partage avec ses camarades le produit de la vente des dix-huit chevaux, & envoie à la convention les fusils, les pistolets & les sabres pour en armer dix-huit bons citoyens.

Gènes, par une adresse, demande à jouir des bienfaits de la liberté. Le Piémont attend nos armées; le Milanais s'indigne de voir passer les richesses à Vienne; Parme est fatiguée des inepties d'un Bourbon, qui s'occupe des fonctions d'un sacristain; Modène déteste l'avarice de son souverain; Venise abhorre son sénat, & les colons rouges de Rome palissent; les Italiens ne peuvent plus être long-temps esclaves; ils sont trop près du tablier de l'escamoteur.

Séance du samedi 5 janvier.

Les Chirurgiens majors des volontaires demandent le même traitement que les chirurgiens des troupes de ligne. Renvoyé au comité

Des prisonniers français, rendus à leur patrie, se plaignent des traitemens indignes qu'ils ont éprouvé de la part des Autrichiens; on les a abimés de coups de bâton & de plat de sabre. Renvoyé au pouvoir exécutif pour prendre des mesures pour prévenir de pareilles injustices.

Les commissaires envoyés à l'armée des Alpes, annoncent la destitution du général Anselme, & son remplacement par le général Brulé, le plus ancien lieutenant-général de l'armée, sur lequel ils fondent les plus grandes espérances.

Les défenseurs de Louis ont appris qu'on avoit inculpé leur client, d'avoir eu deux ministères, dont l'un avoit une correspondance secrète,

& l'autre une ostensible. Les défenseurs refutent ce fait, & disent qu'il n'est établi sur aucune pièce & qu'on n'en a point trouvée dans celles qui ont été saisies lors de l'invasion des Tuileries.

On renvoie à la discussion de la défense de Louis, & l'on décrète que la discussion ne sera fermée que lorsqu'on aura réfuté tous les faits de Louis.

La municipalité vient donner l'état de la situation de Paris. Il y a beaucoup de fermentation, le procès de Louis la cause; on demande hautement la mort, cependant les citoyens se soumettent à ce que décidera la convention.

Les billets de secours sont une source continuelle de débats. On réclame de toutes parts contre le ministre de l'intérieur, dont on demande la destitution. Les subsistances causent des inquiétudes; mais les précautions prises par la commune parviendront à les calmer. Les ouvriers manquent d'ouvrages. On se plaint des agens de la poste; les secours distribués aux veuves, femmes & enfans des volontaires sont trop lents; les maisons de jeux & des femmes publiques sont le refuge des aristocrates, des prêtres réfractaires & des émigrés; la police de Paris est trop foible. Il seroit utile d'établir un tribunal de police, formé de membres choisis par les sections. Le recit est terminé par les scènes arrivées à la messe de minuit & le massacre de Louvain au faubourg Saint-Antoine; l'orateur termine par dire que malgré tous ses droits à la bienveillance de la nation entière, Paris ne recueille de ses services que la haine des départemens, & ne trouve pas même d'appui dans le sein de la convention.

Ce dernier trait a été une étoupe inflammatoire; les montagnards se sont écrié, oui! il existe un plan d'allumer la guerre civile dans Paris & de lui faire déclarer la guerre par les départemens. On a dénoncé l'arrêté du département de la Haute-Loire; (voyez notre feuille d'hier) Guadet l'a défendu, & l'assemblée a passé à l'ordre du jour sur cette dénonciation.

Le ministre de la guerre annonce l'incendie de l'hôpital de Meaux, & des effets de campemens qui y étoient renfermés. On avoit brûlé la veille, dans ce canton, des meules de bled.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 37. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.